

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-le-BOUVERET
LUNDI 17 DECEMBRE 2018 - 18 heures 45

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à 18h45, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Nathalie ROSSIN, Patrick BAU, Robert BIZET, Bernadette CRUZ, Benoît FALCONNET, Gerhard WINKLER, Véronique PELAUD-MARTIN.

Secrétaire de Séance : Benoît FALCONNET

Absents excusés : Malvina RIPOLL

Procuration : Sylvie TISSOT VIEULLES, Marie-Pierre BIAGGINI

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. Celui-ci est approuvé.

Monsieur Benoît FALCONNET est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

➤ **Autorisation de liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2019**

Monsieur le Maire expose que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, il peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1er janvier 2019, des crédits d'investissement sur le budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.

Chapitre	Désignation du Chapitre	Budget primitif 2018	Autorisation de 25 %
20	Immobilisations incorporelles	56 829,50 €	14 207,37 €
21	Immobilisations corporelles	286 120,00 €	71 530,00 €
23	Immobilisations en cours	1 000,00 €	250,00 €

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2018 s'élèvent à 343 949,50 €.

Qu'ainsi le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 85 987,37 €, avant l'adoption du Budget pour 2019.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au BP 2018.

=> **adoptée à l'unanimité.**

URBANISME

- **PLU** : le maire présente le calendrier des dates arrêtées concernant l'élaboration du PLU :
 - **Lundi 14 janvier 2019** aura lieu le prochain conseil municipal dont la 1^{ère} partie sera publique avec en préliminaire les compléments d'explications du PLU dans sa proposition définitive par l'urbaniste de « TERRITOIRES DEMAIN »
 - **Mardi 15 janvier 2019** à la mairie: Les personnes publiques associées sont invitées à une réunion plénière dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme.
 - **Avant fin janvier 2019** aura lieu une séance publique du conseil municipal pour arrêter le PLU et lancer la suite de la procédure avec objectif de le rendre opposable aux tiers fin juin 2019.

POSTULAT

- Le maire présente un devis d'OPTIMEX DATA pour une mutualisation de l'audit entre plusieurs communes de la CCPC afin de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le conseil municipal donne son accord pour cette mutualisation et avale le devis de 1750€ HT.
- **Festival des Musiques du Faucigny** : Cédric GAVARD porte à connaissance de la séance d'organisation qui aura lieu le **mercredi 16 janvier 2019 à 20h à la cantine scolaire** de Villy. Les présidents d'associations y sont conviés ainsi que les membres du conseil municipal. Il lance un appel aux bénévoles qui souhaiteraient participer à cette journée festive qui aura lieu le 30 juin 2019. Un courrier a été envoyé aux mairies de la CCPC pour attribuer une subvention au Festival des Musiques du Faucigny. Les mairies envisagent de donner 1 euro par habitant. Le conseil municipal valide cette proposition, une prochaine délibération y sera consacrée.

INFORMATION

- **LAPE** : Bernadette CRUZ donne lecture d'un courrier de nos conseillers départementaux attribuant une subvention à Graine de Favis pour le LAPE. Un courrier sera fait en commun pour remercier le département de cette subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

A Villy-le-Bouveret,
Le 18 décembre 2018

Jean-Marc BOUCHET